



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

**Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de
France, Association**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2011
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France,
Association
24, rue Dantzig - 75015 Paris
Ce rapport contient 34 pages
Référence : LG-114-15

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 6 497 100 €.
Code APE 6920Z
776 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 776 726 417



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France, Association

Siège social : 24, rue Dantzig - 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011 sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France :

- Dans les notes relatives au bilan combiné, le paragraphe 9 intitulé «Provisions pour risques et charges» rappelle que les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement conformément à l'option prévue à l'article 9, 3^{ème} alinéa du Code de Commerce.
- La note « Périmètre de combinaison » précise que deux entités du réseau clôturent leurs comptes à des dates différentes de celle de l'entité combinante et qu'aucun compte intérimaire n'a été établi. Dans les notes relatives au bilan combiné, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3-a11 « Détail des autres créances » et sur le paragraphe 11-a14 « Autres dettes » qui expose que l'élimination de certaines opérations inter-entités n'a pas pu être réalisée en totalité. Les états financiers font ainsi apparaître à l'actif le poste « Créances sur entités réseau CI-BTP » pour 11 714 milliers d'euros et, d'autre part, au passif le poste « Dettes entités réseau CI-BTP » pour 59 milliers d'euros.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthodologie indiquée dans l'annexe en note 5 « Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier sur les comptes combinés de l'association Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Paris La Défense, le 1er décembre 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Genin
Associé



Etats financiers combinés au 31 mars 2011





SOMMAIRE

	Pages
BILAN COMBINÉ	1
DÉTAIL DU BILAN (ACTIF)	2
DÉTAIL DU BILAN (PASSIF)	3
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	4
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	5
ANNEXE	6-25



Bilan combiné



BILAN COMBINÉ AU 31 MARS 2011



Données en €		Données en €		Données en €		Données en €	
ACTIF	Notes	Brut	Amort.	Net 3/11	Net 3/10	PASSIF	Notes
Frais d'établissement logiciels, droits et valeurs similaires		83 237	83 237	0	0	Réserve légale	
Autres immobilisations incorporelles		29 752 815	26 646 893	3 106 012	1 674 418	Réserve statutaire	1 086 396
Immobilisations incorporelles en cours		3 997 951	3 092 879	905 072	298 313	Autres réserves	384 835 778
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	§1.	40 530 305	29 822 900	10 707 385	5 920 142	Report à nouveau	311 167 248
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 320 916	518 932	19 801 984	20 244 289	Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	(45 129 715)
Constructions		88 635 153	39 508 386	49 126 766	44 435 356	Provisions réglementées	279 158
Installations générales, agencements, aménagements divers		17 118 584	14 616 149	2 502 435	2 529 352	FONDS PROPRES	699 246 026
Matériel et mobilier de bureau		12 319 332	9 987 617	2 331 715	1 952 553	Provisions pour risques	16 835 654
Matériel informatique		15 694 391	13 535 562	2 158 828	3 629 228	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 671 832
Autres immobilisations corporelles		7 320 013	3 593 801	3 726 212	3 196 786	Provisions pour congés restant dus et cotisations de retraite à rembourser aux employeurs	3 505 593
Immobilisations corporelles en cours				0	974 931	Autres provisions pour charges	262 506 485
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	§1.	161 408 388	81 760 448	79 647 940	76 962 489		1 934 374
Participations et créances rattachées à des participations		5 893 326	500 846	5 392 480	5 945 064	PROVISIONS	284 948 324
Prêts		1 377 755		1 377 755	1 433 793	Emprunts et dettes financières diverses	24 230 113
Autres		427 214	7 298	419 916	993 841	Fournisseurs et comptes rattachés	7 088 553
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	§1.	7 698 295	508 144	7 190 151	8 363 698	Adhérents créditeurs	27 770 080
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes versés sur commandes	§3.	130 091		130 091	736 118	Opérations avec les autres organismes professionnels	96 693 848
Adhérents et comptes rattachés	§2.	759 142 429	118 041 396	641 101 033	644 550 188	Dettes envers le réseau C1-BTP	59 040
Créances sur entités réseau C1-BTP	§3.	11 713 895		11 713 895	17 051 439	Dettes fiscales et sociales	243 437 752
Autres débiteurs	§3.	19 337 895	1 070 695	18 267 140	23 021 513	Autres dettes	393 041 757
CRÉANCES		790 324 250	119 112 091	671 212 159	685 359 259	DETTES	792 321 143
Valeurs mobilières de placement	§4.	6 779 514 474	79 540 697	6 699 973 778	6 792 573 462	Produits constatés d'avance	538 322
Disponibilités		155 587 724		155 587 724	302 044 297	Cotisations appelées sur congés : exercice n-1	5 855 561 885
TRÉSORERIE		6 935 102 198	79 540 697	6 855 561 502	7 094 617 759	Cotisations émises sans engagements de congés	259 994 454
Charges constatées d'avance		2 314 568		2 314 568	6 646 380	COMPTES DE RÉGULARISATION	6 110 894 661
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		239 976 448		239 976 448	287 007 011	COMPTES GÉNÉ	29 552 249
COMPTES DE RÉGULARISATION	§5.	262 281 016		262 281 016	299 652 391	TOTAL PASSIF	7 916 162 401
FONDS GÉNÉ	§6.	29 552 249		29 552 249	26 029 133	TOTAL ACTIF	8 190 904 271

DÉTAIL DU BILAN COMBINÉ AU 31 MARS 2011

Diminuer en €	Rubriques et postes	Valeurs nettes					Eliminations, reclassements et retraitements	Total
		Total Caisse: (CH-BTP) Valeurs nettes	UCF Branche Intempéries	UCF filiale Congés	GIE CEOIB			
	Frais d'établissement:	0	0	0	0	0	0	0
	Cotisations, droits et valeurs similaires	3 106 612	0	176 169	5 231	0	3 106 012	0
	Autres immobilisations incorporelles	852 982	0	0	52 050	0	905 032	0
	Immobilisations incorporelles en cours	253 318	0	6 443 983	0	0	6 696 301	0
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 010 913	0	6 619 151	57 321	0	10 707 385	0
	Terrains - Agencements et aménagements de terrains	19 801 984	0	0	0	0	19 801 984	0
	Constructions	49 719 090	0	407 676	0	0	49 126 766	0
	Installations générales, agencements, aménagements divers	2 479 501	0	0	22 934	0	2 502 435	0
	Matériel et mobilier de bureau	2 195 733	0	131 428	4 353	0	2 331 515	0
	Matériel informatique	2 870 438	0	47 849	108 828	(865 267)	2 158 828	0
	Autres immobilisations corporelles	3 726 212	0	0	0	0	3 726 212	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 792 956	0	586 953	136 315	(866 267)	79 647 949	0
	Participations et créances rattachées à des participations	5 590 835	0	0	0	1 645	5 592 480	0
	Prêts	1 280 729	0	97 026	0	0	1 377 755	0
	Autres	356 571 133	0	590	34 658	(356 186 465)	419 916	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	363 242 697	0	97 616	34 658	(356 184 820)	7 190 151	0
	Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes versés sur commandes	94 789	0	62 322	0	(27 011)	130 091	0
	Adhérents et comptes rattachés	(631 558 190)	16 263 689	0	2 937	(6 723 783)	641 101 033	0
	Créances sur emittés réseau CH-BTP	5 489 227	0	0	0	6 224 668	11 713 895	0
	Autres débiteurs	13 610 167	12 791 839	3 478 105	149 362	(11 762 334)	18 267 140	0
	CRÉANCES	650 752 374	29 055 528	3 540 427	152 300	(12 286 471)	671 212 159	0
	Valeurs mobilières de placement	6 200 886 638	130 680 038	4 410 928	0	383 986 173	6 609 973 778	0
	Disponibilités	159 113 074	521 435	4 340 338	129 708	(8 525 631)	155 587 724	0
	TRESORERIE	6 359 999 713	131 201 473	8 760 266	129 708	355 470 342	6 855 561 502	0
	Charges constatées d'évidence	7 562 475	0	170 547	24 678	(5 443 131)	2 314 568	0
	Charges réglées sur congés - exercice n + 1	257 915 850	0	0	0	2 060 597	259 976 448	0
	COMPTES DE RÉGULARISATION	265 478 325	0	170 547	24 678	(3 382 534)	262 291 016	0
	FONDS GÉRÉS	0	20 552 240	0	0	0	20 552 240	0
	TOTAL ACTIF	7 723 296 980	160 257 002	49 327 210	534 980	(17 253 770)	7 916 162 401	0

DÉTAIL DU BILAN COMBINÉ AU 31 MARS 2011

Rubriques et postes	Valeurs nettes					
	Total Charges (C+BTP) Valeurs nettes	UCF Finances Intégrées	UCF Branches Congés	GIE CEDIB	Émissions, recouvrements et retraitements	Total
Réserve légale	1 086 396	0	0	0	0	1 086 396
Réserve statutaire	260 300 172	121 533 229	3 002 377	0	0	384 835 778
Autres réserves	311 167 248	0	0	0	0	311 167 248
Report à nouveau	47 556 583	0	0	(50 510)	(515 755)	47 286 318
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	(29 719 951)	(22 113 031)	7 351 911	(64 922)	(713 567)	(45 129 715)
Provisions réglementées	175 099	0	0	0	(175 099)	0
FONDS PROPRES	590 465 548	99 420 198	10 354 286	34 432	(1 208 422)	699 246 024
Provisions pour risques	9 416 965	7 388 328	0	32 360	0	16 835 654
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 671 832	0	0	0	0	3 671 832
Provisions pour congés restant dus et cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	262 506 465	0	0	0	0	262 506 465
Autres provisions pour charges	1 934 374	0	0	0	0	1 934 374
PROVISIONS	277 529 635	7 388 328	0	32 360	0	284 948 324
Emprunts et dettes financières diversifiées	20 322 054	2 755 329	1 527 174	0	(374 344)	24 230 113
Fournisseurs et comptes rattachés	3 967 264	0	3 435 351	(83 251)	(347 313)	7 088 553
Adhérents créditeurs	27 766 429	0	3 651	0	(0)	27 770 080
Opérations avec les autres organismes professionnels	75 788 371	0	0	0	20 905 477	96 693 848
Dettes émises réseau CI-BTP	30 887 345	0	0	0	(30 828 305)	59 040
Dettes fiscales et sociales	242 812 088	0	616 722	209 942	0	243 437 752
Autres dettes	344 125 985	50 695 247	2 840	236 014	(2 018 328)	395 041 757
DETTES	745 469 536	53 450 475	5 575 734	488 207	(12 662 814)	792 311 143
Produits constatés d'avance	143 556 316	0	3 844 935	0	(146 862 920)	539 322
Cotisations appelées sur congés - exercice n+1	5 712 881 490	0	0	0	148 480 384	5 855 561 885
Cotisations émises sans engagements de congés	253 994 454	0	0	0	0	253 994 454
COMPTES DE RÉGULARISATION	6 109 832 261	0	3 844 935	0	(3 382 334)	6 110 094 661
COMPTES GÉRÉS	7 731 256 980	160 252 005	40 137 210	534 588	(17 153 770)	7 815 162 401
TOTAL PASSIF	7 731 256 980	160 252 005	40 137 210	534 588	(17 153 770)	7 815 162 401



Compte de résultat combiné



COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Données en €

Rubriques et postes	Notes	Ex. 10/11	Ex. 09/10
Produits techniques		6 431 044 598	6 457 439 008
Reprises sur provisions pour congés et cotisations de retraites restant à payer		249 555 888	244 867 177
PRODUITS TECHNIQUES		6 680 600 485	6 702 306 185
Charges techniques		6 514 873 822	6 588 790 346
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraites restant à rembourser		234 401 581	261 658 089
CHARGES TECHNIQUES		6 749 275 403	6 850 448 435
RÉSULTAT TECHNIQUE		(68 674 918)	(148 142 250)
Autres produits de gestion courante		10 624 295	8 059 324
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		17 658 808	17 847 231
Transferts de charges d'exploitation		1 732 914	53 639 729
PRODUITS D'EXPLOITATION		30 016 017	79 546 284
Services extérieurs		17 427 018	18 117 723
Autres services extérieurs		21 924 973	19 733 075
Impôts et taxes		6 887 742	6 887 802
Charges de personnel		65 722 640	65 736 156
Autres charges de gestion courante		32 957	14 991 216
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		13 688 285	9 829 709
Impôts sur revenus financiers		2 855 675	2 578 005
CHARGES D'EXPLOITATION		128 539 290	137 873 684
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(98 523 273)	(58 327 400)
Produits financiers		130 450 463	189 608 988
Reprise des dépréciations des comptes financiers		68 370 641	90 757 738
Transferts de charges financières			
PRODUITS FINANCIERS		198 821 104	280 366 726
Charges financières		17 396 983	19 439 392
Dotations aux provisions et dépréciations des comptes financiers		65 141 819	89 269 488
CHARGES FINANCIÈRES		82 538 802	108 708 880
RÉSULTAT FINANCIER	§12.	116 282 302	171 657 845
Produits exceptionnels		11 499 537	5 338 970
Transferts de charges exceptionnelles			381 746
Reprise sur provisions et dépréciations exceptionnelles		357 494	764 770
PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 857 031	6 485 486
Charges exceptionnelles		5 368 388	4 932 714
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		702 469	2 976 555
CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 070 857	7 909 270
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	§13.	5 786 174	(1 423 784)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(45 129 715)	(36 235 588)

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Données en €

Rubriques et postes	Total Caisses (CI-BTP) Valeurs nettes	UCF Branche Intempéries	UCF Branche Congés	GIE CEDIB	Eliminations, reclassements et retraitements	Total
Produits techniques	6 348 562 473	77 254 189	0	0	5 227 936	6 431 044 598
Reprises sur provisions pour congés et cotisations de retraites restant à payer	237 276 675	9 552 731	0	0	2 726 481	249 555 888
Produits techniques	6 585 839 148	86 806 920	0	0	7 954 418	6 680 600 485
Charges techniques	6 466 776 335	98 805 278	0	0	(50 707 790)	6 514 873 822
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraites restant à rembourser	230 634 665	2 048 153	0	0	1 718 763	234 401 581
Charges techniques	6 697 411 000	100 853 431	0	0	(48 989 027)	6 749 275 403
RÉSULTAT TECHNIQUE	(111 571 852)	(14 046 511)	0	0	56 943 445	(68 674 918)
Autres produits de gestion courante	12 519 951	46 195	7 997 403	2 176 654	(12 115 908)	10 624 295
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	11 028 603	0	0	79 503	6 550 702	17 658 808
Transferts de charges d'exploitation	53 201 609	0	117 973	15 120	(51 601 788)	1 732 914
Produits d'exploitation	76 750 163	46 195	8 115 376	2 271 278	(57 166 994)	30 016 017
Services extérieurs	16 078 914	867 570	2 127 865	522 829	(2 170 161)	17 427 018
Autres services extérieurs	16 776 682	7 733 137	2 788 968	281 472	(5 655 286)	21 924 973
Impôts et taxes	6 458 975	136 114	180 877	110 106	1 671	6 887 742
Charges de personnel	61 459 689	1 370 698	1 651 400	1 206 838	34 014	65 722 640
Autres charges de gestion courante	1 922	1 346	1 346	29 343	(1 000)	32 957
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 450 757	99 569	105 665	163 035	869 259	13 688 285
Impôts sur revenus financiers	2 855 675	0	0	0	0	2 855 675
Charges d'exploitation	116 082 615	10 208 435	6 856 121	2 313 623	(6 921 504)	128 539 290
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(39 332 452)	(10 162 240)	1 259 255	(42 345)	(50 245 490)	(98 523 273)
Produits financiers	128 192 854	2 189 468	67 821	321	0	130 450 463
Reprise des dépréciations des comptes financiers	66 915 483	6 818 550	407	0	(5 363 798)	68 370 641
Transferts de charges financières						0
Produits financiers	195 108 337	9 008 017	68 227	321	(5 363 798)	198 821 104
Charges financières	10 478 656	6 918 327	0	0	(0)	17 396 983
Dotations aux provisions et dépréciations des comptes financiers	62 916 679	15 318	0	0	2 209 822	65 141 819
Charges financières	73 395 335	6 933 645	0	0	2 209 822	82 538 802
RÉSULTAT FINANCIER	121 713 002	2 074 372	68 227	321	(7 573 620)	116 282 302
Produits exceptionnels	4 271 063	678 083	6 850 909	121 421	(421 939)	11 499 537
Transferts de charges exceptionnelles	459 000	0	0	0	(459 000)	0
Reprise sur provisions et dépréciations exceptionnelles	562 029	0	0	0	(204 536)	357 494
Produits exceptionnels	5 292 093	678 083	6 850 909	121 421	(1 085 475)	11 857 031
Charges exceptionnelles	5 557 797	0	826 479	14 475	(1 030 364)	5 368 388
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	262 944	656 735	0	0	(217 209)	702 469
Charges exceptionnelles	5 820 741	656 735	826 479	14 475	(1 247 573)	6 070 857
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(528 648)	21 349	6 024 430	106 946	162 098	5 786 174
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(29 719 951)	(22 113 031)	7 351 911	64 922	(713 567)	(45 129 715)



(Annexe



RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en euros (€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2011 à € 7 916 162 400,98 et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné déficitaire de € 45 129 715,34.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

▪ Déménagement du siège social de l'UCF

Le Conseil d'administration de l'UCF du 4 décembre 2009 a entériné le fait que l'UCF vende l'immeuble situé au 105 Bd Pereire (Paris 17^e) dont elle est propriétaire et qu'elle loue les futurs locaux de son siège social (prix de vente = k€ 6 851, plus-value dégagée = k€ 6 024). L'offre de location qui lui a été faite par la Caisse de Congés Payés du Bâtiment de la Région de Paris a été retenue.

L'intégration dans ces nouveaux locaux a eu lieu le 21 juin 2010.

▪ Système d'information unique (SI Unique)

Dans le cadre du Plan d'actions du réseau Congés Intempéries BTP, il a été décidé de concevoir un système d'information unique (ou SIU) pour les Caisses dont la réalisation est prévue de s'échelonner sur environ 7 années.

Les coûts relatifs à la réalisation du SIU suivent le schéma comptable suivant :

- enregistrement en immobilisations en cours des frais de création du logiciel SIU, y compris le coût d'acquisition du logiciel « maître » Axinod, dans l'attente de la réalisation complète du logiciel ;
- comptabilisation des coûts (honoraires des prestataires informatiques, salaires et frais de déplacements des personnes travaillant sur le projet, amortissement des immobilisations utilisées dans le cadre de la réalisation du projet, quote-part de frais généraux, ...) en charges d'exploitation.

Si les conditions d'activation des frais sont remplies, la production de l'exercice constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production, ce qui équilibre les charges correspondantes (PCG, art. 442/23 et 447/72).

Au 31 mars 2011, le montant des en cours s'élève à k€ 6 443.

PERIMETRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration de l'UCF le 2 juillet 2010.

Sur l'exercice 2010/2011, il n'y a eu aucune modification du périmètre par rapport au précédent exercice.

A noter qu'une modification interviendra sur le prochain exercice, la Caisse d'Alsace étant née du rapprochement des Caisses du Haut-Rhin et Bas-Rhin (*cf. « Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice »*).

Au 31 mars 2011, 9 Caisses du réseau ont des participations dans 11 SCI.

A l'exception de 3 SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (i.e. absence d'influence notable), il existe 6 SCI dont le pourcentage est compris entre 25 % et 45 % et les 2 dernières détenues à hauteur de + 95 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 6 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence conduirait à minorer les titres mis en équivalence pour k€ 242.

Celui du retraitement par intégration globale des 2 SCI détenues à plus de 95 % conduirait à minorer les fonds propres pour k€ 99.

Ces deux retraitements étant respectivement jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison.

<i>Code Entité</i>	<i>Entité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Méthode de combinaison</i>
-	UCF ¹	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS ²	Paris	IG ⁴
02	PARIS	Paris	IG
03	CAEN	Caen	IG
04	ROUEN	Rouen	IG
05	LILLE	Marcq-en-Barœul	IG
06	REIMS	Reims	IG
07	NANCY	Nancy	IG
08	METZ	Metz	IG
09	STRASBOURG	Strasbourg	IG
10	MULHOUSE	Mulhouse	IG
11	MACON	Mâcon	IG
12	LYON	Villeurbanne	IG
13	GRENOBLE	Grenoble	IG
14	NICE	Nice	IG
15	MARSEILLE	Marseille	IG
16	SAINT-ETIENNE	Saint-Etienne	IG
17	CLERMONT-FERRAND	Clermont-Ferrand	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
19	MONTPELLIER	Montpellier	IG
20	TOULOUSE	Toulouse	IG
21	BORDEAUX	Bordeaux	IG
22	NANTES	Nantes	IG
23	TOURS	Tours	IG
24	RENNES	Rennes	IG
25	ANNECY	Annecy	IG
26	EVREUX	Evreux	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
29	TOULON	Toulon	IG
30	MELUN	Dammarié-Les-Lys	IG
31	LIMOGES	Limoges	IG
34	LA RÉUNION ³	Saint-Denis	IG
35	MARTINIQUE	Fort-de-France	} IG
36	GUADELOUPE	Abymes	
37	GUYANE	Cayenne	
40	GIE CEDIB	Lyon	IG

¹ Entité combinante

² clôture des comptes au 30 juin 2011*

³ clôture des comptes au 31 octobre 2010*

⁴ IG : Intégration Globale

*absence de production de comptes intermédiaires de moins de 3 mois par rapport à la date de clôture de l'exercice de combinaison des comptes

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2011 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2011 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2010.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements CRC n°99-01 et n° 99-03).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2011 qui couvrent une période de 12 mois.

Les comptes combinés établis le 31 mars 2011 étant les deuxièmes comptes combinés établis, ceux-ci sont présentés avec comparatif.

1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (i.e. antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (i.e. exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (i.e. postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (i.e. reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi l'arrêté des comptes au 31 mars 2011 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2010.

2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés selon le mode linéaire suivant une durée estimée d'utilisation.

En ce qui concerne l'UCF, les immobilisations incorporelles et corporelles sont imputées à 100 % à la branche Congés, conformément à la décision prise à la clôture de ses comptes individuels au 31 mars 2007.

En revanche, les dotations aux amortissements sont réparties à hauteur de 50 % dans chacune des deux branches Congés et Intempéries en rapport avec l'allocation des frais généraux.

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %

3.1.1 Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel sont inscrits en immobilisations en cours, en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon les dispositions du Règlement CRC n°2004-06, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Gros œuvre	50 ans	2 %
Clos et couvert	20 ans	5 %
Equipements techniques	15 ans	6,66 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

- Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de « fusion de comptes » situés dans une même banque, la compensation est opérée.

- Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice précédent et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations, les régularisations sur rétrocessions, ...

DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2011

Données en €	Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				Valeur nette en fin d'exercice	
		Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Cumulés en fin d'exercice
	Frais d'établissement	83 237	0	0	83 237	83 237	0	0	83 237	0
	Concessions, brevets, marques, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	27 750 824	2 577 058	575 068	29 752 815	26 076 407	1 142 170	571 774	26 646 803	3 106 012
	Autres immobilisations incorporelles	3 142 704	17 903	0	3 160 607	2 996 904	95 975	0	3 092 879	67 728
	Immobilisations incorporelles en cours	3 947 411	6 532 780	3 783 890	6 696 301	0	0	0	0	6 696 301
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	152 514	837 344	152 514	837 344	0	0	0	0	837 344
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 076 690	9 965 086	4 511 472	40 530 305	29 156 548	1 238 145	571 774	29 822 920	10 707 385
	Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 730 474	146 471	556 029	20 320 916	486 185	32 747	0	518 932	19 801 984
	Constructions	84 218 796	6 568 220	2 151 863	88 635 153	39 783 440	1 991 288	2 266 342	39 508 386	49 126 766
	Matériels et outillages spécialisés	2 994 081	226 249	4 199	3 216 131	2 924 243	151 672	4 091	3 071 824	144 307
	Installations générales, agencements, aménagements divers	16 569 194	662 903	113 514	17 118 584	14 039 842	683 145	106 838	14 616 149	2 502 435
	Matériel de transport	889 351	273 386	275 083	887 654	542 708	170 560	191 290	521 977	365 677
	Matériel et mobilier de bureau	11 809 388	988 247	478 304	12 319 332	9 856 835	596 613	465 832	9 987 617	2 331 715
	Matériel informatique	15 937 175	1 468 530	1 711 315	15 694 391	12 307 947	2 856 811	1 629 196	13 535 562	2 158 828
	Immobilisations corporelles en cours	974 931	625 462	1 600 393	0	0	0	0	0	0
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 780 298	3 218 810	2 782 881	3 216 227	0	0	0	0	3 216 227
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	156 903 689	14 178 278	9 673 579	161 408 388	79 941 200	6 482 835	4 663 588	81 760 448	79 647 940
	Participations et créances rattachées à des participations	6 412 734	436 406	955 813	5 893 326	467 270	33 576	0	500 846	5 392 480
	Autres titres immobilisés	163 916	6 620	160	170 376	7 298	0	0	7 298	163 077
	Prêts	1 433 793	150 434	206 472	1 377 755	0	0	0	0	1 377 755
	Autres	835 224	40 344	618 729	256 839	8 000	0	8 000	0	256 839
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8 845 666	633 803	1 781 174	7 698 295	482 568	39 576	8 000	508 144	7 190 151
	TOTAUX	200 826 045	24 777 167	15 966 225	209 636 987	109 580 317	7 754 557	5 243 362	112 091 512	97 545 475

§1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-avant)

Commentaires relatifs aux immobilisations :

- La hausse nette de m€ +4,8 des immobilisations incorporelles concerne notamment :
 - l'immobilisation des coûts de création du SIU au sein de l'UCF (m€ +6,2)
 - la sortie d'actif (m€ - 3,5) de coûts précédemment immobilisés par une Caisse suite à l'interruption de développements informatiques consécutive au lancement de ce SIU.

- La variation nette des immobilisations corporelles (m€ +2,7) résulte essentiellement :
 - de la baisse liée à la sortie de l'actif de l'UCF de l'immeuble Pereire (ancien siège social) ;
 - d'une augmentation liée aux travaux de constructions ou d'aménagement des locaux de plusieurs Caisses du réseau.

- La diminution du poste « immobilisations financières » est notamment liée à l'élimination des créances détenues par les Caisses sur l'UCF, en lien avec le fonds relatif aux « vols et détournements » (cf. « emprunts et dettes financières »).

§2. Détail des créances adhérents

Données en €

LIBELLES	31/03/2011	31/03/2010
Adhérents, cotisations ¹	725 295 138	731 442 559
Adhérents autres cotisations	33 847 291	36 167 923
Total (Brut) =	759 142 429	767 610 482
Dépréciation	118 041 396	123 060 294
¹ y compris créances douteuses, maj. retard et effets à recevoir		
TOTAL	641 101 033	644 550 188

§3. Détail des autres créances

Données en €

LIBELLES	31/03/2011	31/03/2010
Fournisseurs - Avances & avoirs à recevoir	130 091	736 118
Avances et prêts au personnel	132 355	147 616
Organismes sociaux	272 871	23 844
Etat, impôts & taxes assimilées	302	3 938
Produits à recevoir	720 882	1 315 612
Créances sur entités réseau CI-BTP	11 713 895	17 051 439 ¹
Débiteurs divers	18 211 426	22 403 563 ²
Dépréciation des comptes débiteurs	(1 070 695)	(873 060)
	17 140 731	21 530 504
TOTAL	30 111 126	40 809 071

¹ L'élimination de certaines opérations inter-entités n'a pas pu être réalisée en totalité, d'où la subsistance d'un solde « Créances sur entités Réseau CI-BTP ». A noter que la majeure partie du solde résiduel concerne la Caisse Nationale des Entrepreneurs de Travaux Publics dont les comptes sont arrêtés au 30 juin.

² Ce solde concerne notamment :

- l'UCF pour une créance sur l'Etat au titre de l'article L.118-6 du Code du Travail (Loi n°79-13 du 3 janvier 1979 relative à l'apprentissage) ; € 6 248 065
- les créances des Caisses sur les salariés (indemnités de congés payés versées à des bénéficiaires) € 7 045 214

§4. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille

Données en €

LIBELLES	31/03/2011	31/03/2010
Obligations	105 917 615	125 331 599
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	5 552 637	4 748 000
SICAV	1 373 986 103	1 207 486 094
FCP	4 082 863 837	4 552 926 138
TCN	200 336 042	59 978 618
Billets de trésorerie	50 693 874	66 561 766
CDN	20 400 000	46 680 579
Titres négociables de maturité inférieure à 5 ans	213 475 700	192 509 930
Comptes à terme	144 536 127	27 000 000
Autres placements	575 060 664	593 139 953
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	6 691 876	3 906 076
Valeur brute =	6 779 514 474	6 880 268 754
Provision pour dépréciation	(79 540 697)	(87 695 292)
TOTAL (NET)	6 699 973 778	6 792 573 462

Au 31 mars 2011, la valeur de marché du portefeuille s'élève à € 6,72 milliards.

§5. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, mais concernant l'exercice congé 2010 (cf. Principes comptables 1. et 2. ci-avant sur la différence entre les exercices « comptable » et « congés »).

Charges constatées d'avance

Données en €

LIBELLES	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2010 retraité
Charges constatées d'avance	2 314 568	6 645 380	2 760 433
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	259 976 448	287 007 011	290 891 958
TOTAL	262 291 016	293 652 391	293 652 391

Produits constatés d'avance

Données en €

LIBELLES	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2010 retraité
Produits constatés d'avance	538 322	416 081 767	520 179
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	5 855 561 885	5 486 240 588	5 901 802 177
Cotisations émises sans engagement de congés	253 994 454	250 098 286	250 098 286
TOTAL	6 110 094 661	6 152 420 641	6 152 420 641

1 Au 31 mars 2011, les charges et produits constatés d'avance de quelques Caisses ont été reclassés par nature : gestion courante et/ou activité congés.

Aussi, afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes, la colonne « 31 mars 2010 » a été retraitée.

§6. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF (ex-Caisse Nationale de Surcompensation) assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

§7. Fonds propres

Données en €

	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légal	statutaire	autres			
Situation au 31/3/10 =	1 086 396	461 968 677	331 574 852	49 517 505	(36 235 588)	807 911 842
Affectation du résultat 09/10		(77 132 900)	26 556 626	4 336 064	46 240 210	0
Rétrocessions			(46 964 231)	(6 567 250)	(10 004 622)	(63 536 103)
Résultat au 31/3/11					(45 129 715)	(45 129 715)
Situation au 31/3/11 =	1 086 396	384 835 778	311 167 248	47 286 318	(45 129 715)	699 246 024

Sur l'exercice arrêté le 31 mars 2011, les Caisses ont effectué des rétrocessions d'un montant de m€ 63,5 au titre de l'exercice précédent.

§8. Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires.

Le bilan combiné donnant une vision économique du patrimoine du réseau, le montant des amortissements dérogatoires a été totalement repris sur l'exercice.

Données en €

NATURE	En début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice
Provisions réglementées	279 158		279 158	0
TOTAUX	279 158	0	279 158	0

§9. Provisions pour risques et charges

Données en €

NATURE	1		1			
	31 mars 2010 (retraité)	En début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement de compte à compte	En fin d'exercice
Provisions pour risques	27 047 571	29 063 220	2 766 471	13 084 940	(1 909 097)	16 835 654
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	3 538 478	3 505 503	913 013	779 660	32 976	3 671 832
Provisions pour congés restant dus et cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	272 741 969	272 257 379	216 645 742	228 272 777	1 876 121	262 506 465
Autres provisions pour charges	3 487 050	1 988 966	327 344	381 936	0	1 934 374
TOTAUX	306 815 067	306 815 067	220 652 570	242 519 313	0	284 948 324

1 Au 31 mars 2011, les reclassements de poste à poste concernent essentiellement une Caisse du réseau qui enregistrait jusqu'à maintenant ses provisions pour congés en « provisions pour risques ». Le reclassement a été opéré en combinaison au 31 mars 2011.

Aussi, afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes, la colonne « 31 mars 2010 » a également été retraitée.

2 Au 31 mars 2011, les provisions pour risques concernent essentiellement :

▪ l'UCF	
- La provision liée au risque de non paiement de la créance détenue sur l'Etat (Cf. Note 3), aucun règlement n'étant intervenu depuis 1990	€ 6 248 065
- La provision sur les cotisations PROBTP à payer au titre du 1er trimestre 2011 conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité de l'UCF et validées par le CNC le 2 novembre 2006.	€ 1 138 263
▪ la Caisse de la Réunion qui a constitué une provision « LOPOM/LODEOM » destinée à couvrir le supplément de charges sociales que la Caisse aurait à acquitter en cas de suppression des exonérations consenties dans le cadre des différentes lois d'orientation pour l'Outre Mer.	€ 6 784 768

3 15 entités comptabilisent leurs engagements. Au 31 mars 2011, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à m€ 3,7. Conformément à l'option prévue à l'article 9, 3ème alinéa du Code de Commerce, les provisions pour indemnités de départ en retraite ont été comptabilisées partiellement.

§10. Emprunts et dettes financières diverses

Données en €	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2010 retraité
LIBELLES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 267	15 099	15 099
Dépôts et cautionnements reçus	964 250	1 563 189	965 699 ¹
Comptes bancaires créditeurs	23 258 597	77 822 469	25 268 062 ²
TOTAL	24 230 113	79 400 758	26 248 860

¹ Ce poste est notamment composé du montant du fonds de garantie constitué par l'UCF conformément à la décision de son Conseil d'administration du 17 septembre 1999 pour € 1 524 490. L'objet de ce fonds est de garantir les pertes pécuniaires susceptibles d'être subies par les Caisses à la suite d'un vol, d'un détournement ou de tout autre acte de malveillance. A ce jour, il n'a jamais été utilisé.

Au 31 mars 2011, la diminution du poste est liée à l'élimination en partie des sommes versées par les Caisses et inscrites à l'actif de leurs bilans (cf. « Immobilisations financières »).

² Au 31 mars 2011, les soldes bancaires créditeurs liés par une convention de fusion au sein d'une même banque sont désormais reclassés en moins de la trésorerie active. L'an dernier, ils étaient classés en dettes financières. Aussi, afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes, la colonne « 31 mars 2010 » a été retraitée.

§11. Autres dettes

Données en €	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2010 retraité
LIBELLES			
Fournisseurs	7 088 553	4 991 513	4 991 513 1
Adhérents créditeurs	27 770 080	46 512 394	46 512 394 2
Organismes professionnels	96 693 848	71 294 584	93 002 505 3
Dettes liées au personnel	13 608 226	13 926 652	13 926 652
Charges sociales sur indemnités de CP	226 875 565	252 579 061	252 579 061
Impôts & taxes	2 953 961	2 780 692	2 780 692
Dettes entités réseau CI-BTP	59 040	23 449 538	1 741 617 4
Autres dettes	393 041 757	402 513 239	402 513 239 5
TOTAL	768 091 030	818 047 672	818 047 672

1 La hausse de ce poste est notamment liée aux dépenses engagées par l'UCF dans le cadre du projet SIU.

2 La diminution du poste est essentiellement liée aux ristournes comptabilisées sur l'exercice 2009/2010 et réglées sur l'exercice 2010/2011.

3 Ce poste représente le montant des cotisations collectées par les Caisses du réseau CI-BTP pour le compte des organismes sociaux et professionnels régionaux et nationaux.

4 L'élimination de certaines opérations inter-entités n'a pas pu être réalisée en totalité, d'où la subsistance d'un solde « Dettes sur entités Réseau CI-BTP ». A noter que la majeure partie du solde résiduel concerne la Caisse Nationale des Entrepreneurs de Travaux Publics dont les comptes sont arrêtés au 30 juin.

5 Ce solde concerne notamment :

▪ des dettes de l'UCF :

- relatives aux remboursements intempéries restant à reverser aux entreprises adhérentes	€ 5 736 383
- concernant les cotisations congés à payer calculées sur les indemnités versées au titre des intempéries pour € 25 372 840 et de PROBTP pour € 15 314 096	€ 40 686 936
- représentant les paiements effectués par les Caisses aux entreprises au titre des intempéries qui n'ont pas encore fait l'objet d'une demande de remboursement par les Caisses à l'UCF	€ 215 175

▪ des indemnités de congés relatives à des demandes de congés connues par les Caisses au 31 mars 2011 et concernant la période allant jusqu'au 30 avril (période d'exercice des congés)	€ 294 960 563
---	---------------

▪ des indemnités de congés payés soit en attente de paiement, soit à réexpédier	€ 11 111 519
---	--------------

▪ des cotisations qui ne peuvent être imputées de façon certaine ou définitive à un compte déterminé au moment de leur encaissement en banque	€ 13 588 847
---	--------------

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT COMBINE
§12. Résultat technique combiné

<i>Données en €</i>				
LIBELLES	Ex. 2010/2011 a	Ex. 2009/2010	Ex. 2009/2010 retraité b	Ecart (a-b) en €
Cotisations	6 440 807 248	6 488 506 297	6 544 570 685	(103 763 437)
Ristournes distribuées	(9 762 651)	(31 067 288)	(48 016 601)	38 253 950 ¹
Reprises sur provisions à caractère technique	249 555 888	244 867 177	248 475 914	1 079 973 ²
Produits techniques =	6 680 600 485	6 702 306 185	6 745 029 999	(64 429 514)
Indemnités	6 500 172 002	6 588 790 346	6 574 341 034	(74 169 032)
Pertes sur créances irrécouvrables	14 701 820		15 341 608	(639 788) ³
Dotations aux provisions à caractère technique	234 401 581	261 658 089	267 626 354	(33 224 772) ²
Charges techniques =	6 749 275 403	6 850 448 435	6 857 308 995	(108 033 592)
RÉSULTAT TECHNIQUE	(68 674 918)	(148 142 250)	(112 278 997)	43 604 078

1 L'an dernier quelques Caisses avaient comptabilisé les ristournes qu'elles avaient effectuées soit, directement en « charges techniques », soit en déduction des « cotisations congés » (m€ 16,9).

2 Les dotations (m€ 3) et reprises (m€ 2,9) relatives aux frais de contentieux et recouvrement précédemment classées en « technique » sont désormais inscrites en « exploitation ».

3 A l'inverse, les pertes sur créances irrécouvrables précédemment inscrites en « exploitation » sont désormais remontées en « technique » (m€ 14,7).

§13. Résultat d'exploitation combiné

<i>Données en €</i>				
LIBELLES	Ex. 2010/2011 a	Ex. 2009/2010	Ex. 2009/2010 retraité b	Ecart (a-b) en €
Autres produits de gestion courante	10 624 295	8 059 324	8 059 324	2 564 970 ¹
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	17 658 808	17 847 231	14 238 494	3 420 314 ²
Transferts de charges d'exploitation	1 732 914	53 639 729	1 601 728	131 186 ³
Produits d'exploitation =	30 016 017	79 546 284	23 899 547	6 116 470
Services et autres services extérieurs	39 351 991	37 850 797	37 850 797	1 501 193 ¹
Impôts et taxes	6 887 742	6 887 802	6 887 802	(59)
Charges de personnel	65 722 640	65 736 156	65 736 156	(13 516)
Autres charges de gestion courante	32 957	14 991 216	14 878	18 078 ⁴
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 688 285	9 829 709	3 891 444	9 796 840 ²
Impôts sur revenus financiers	2 855 675	2 578 005	2 578 005	277 670
Charges d'exploitation =	128 539 290	137 873 684	116 959 083	11 580 207
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(98 523 273)	(58 327 400)	(93 059 536)	(5 463 737)

1 L'augmentation des « autres produits de gestion courante » est notamment liée à l'immobilisation des coûts de création du SIU, inscrits en production immobilisée (m€ 3,2). Les charges correspondantes expliquent l'augmentation de la ligne « services et autres services extérieurs ».

2 Les dotations (m€ 3) et reprises (m€ 2,9) relatives aux frais de contentieux et recouvrement précédemment classées en « technique » sont désormais inscrites en « exploitation ».

Aussi, afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes, la colonne « 31 mars 2010 » a été retraitée.

3 L'an dernier, les congés de fractionnement – comptabilisés par une Caisse en « transfert de charges » – ont été reclassés en « technique » (m€ 52). Aussi, afin de permettre une meilleure lisibilité des comptes, la colonne « 31 mars 2010 » a été retraitée.

4 Les pertes sur créances irrécouvrables précédemment inscrites en « exploitation » sont désormais remontées en « technique » (m€ 14,7).

§14. Résultat financier combiné

Données en €				
LIBELLES	Ex. 2010/2011 a	Ex. 2009/2010	Ex. 2009/2010 retraité b	Ecart (a-b) en €
Revenus des titres de placement	24 775 719	25 203 130	25 203 130	(427 412)
Plus-values sur cessions de titres de placement	90 092 665	138 962 414	138 962 414	(48 869 749) ¹
Autres produits financiers	364 792	1 862 618	1 862 618	(1 497 827)
Reprises sur provisions à caractère financier	68 370 641	90 757 738	90 757 738	(22 387 097)
Majorations de retard et autres pénalités émises	15 217 288	23 580 825	23 580 825	(8 363 538)
Produits financiers =	198 821 104	280 366 726	280 366 726	(81 545 622)
Moins-values sur cessions de titres de placement	15 857 999	14 033 691	14 033 691	1 824 308 ¹
Bonifications accordées	1 242 303	5 194 386	5 243 329	(4 001 026)
Autres charges financières	296 681	211 315	1 600 527	(1 303 846) ²
Dotations aux provisions à caractère financier	65 141 819	89 269 488	90 688 164	(25 546 345) ²
Charges financières =	82 538 802	108 708 880	111 565 711	(29 026 909)
RÉSULTAT FINANCIER	116 282 302	171 657 845	168 801 014	(52 518 713)

1 Le résultat net de cession des titres de portefeuille s'élève à m€ 74,2 sur l'exercice contre m€ 124,9 l'an dernier.

2 Le retraitement des charges et dotations aux provisions à caractère financier sur le précédent exercice est essentiellement lié au traitement particulier suivi par deux Caisses du réseau concernant leur souscription au Plan de Relance du BTP (m€ 2,8) (cf. « résultat exceptionnel »).

§15. Résultat exceptionnel combiné

Données en €	Ex. 2010/2011	Ex. 2009/2010	Ex. 2009/2010	Ecart (a-b)
LIBELLES	a		retraité b	en €
Produits exceptionnels de l'exercice	1 909 546	1 453 518	1 453 518	456 028
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	2 251 818	3 540 100	2 395 458	(143 640) 1
Prix de cession des immobilisations	7 003 199	188 755	188 755	6 814 444 2
Autres produits exceptionnels	334 974	156 597	156 597	178 377
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	357 494	764 770	764 770	(407 276)
Transferts de charges exceptionnelles		381 746	0	0
Produits exceptionnels =	11 857 031	6 485 486	4 959 098	6 897 933
Charges exceptionnelles de l'exercice	4 032 208	2 516 441	2 151 171	1 881 037 3
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	310 719	557 897	557 897	(247 178)
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	1 025 461	363 253	363 253	662 208 2
Autres charges exceptionnelles		1 495 123	56 968	(56 968) 4
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	702 469	2 976 555	1 527 879	(825 410) 4
Charges exceptionnelles =	6 070 857	7 909 270	4 657 168	1 413 689
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 786 174	(1 423 784)	301 930	5 484 244

1 Les produits sur exercices antérieurs concernent le plus souvent l'annulation de chèques non débités. L'an dernier, ce poste concernait également pour une Caisse, des cotisations restant dues par des adhérents et totalement provisionnées (k€ 779) et pour une autre l'annulation de comptes adhérents n'existant plus (k€ 365). Par ailleurs, cette ligne renferme des régularisations, par trois Caisses du réseau, de rétrocession et ristournes pour k€ 846.

2 Le résultat net de cession concerne essentiellement la vente de l'immeuble Pereire, ancien siège social de l'UCF (m€ 6).

3 L'augmentation des charges exceptionnelles est notamment liée à la sortie d'actif de coûts précédemment immobilisés par une Caisse suite à l'interruption de développements informatiques consécutive au lancement du SIU (m€ 3,5).

4 L'an dernier, du fait de la nature exceptionnelle de l'opération, deux Caisses avaient comptabilisé leur participation au Plan de relance BTP en exceptionnel (m€ 2,8).

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

En matière d'indemnités de départ en retraite et sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP :

- 7 entités ont souscrit des assurances afin de couvrir leurs engagements au titre des indemnités de départ à la retraite de leurs salariés ;
- 3 estiment leurs engagements en matière de départ à la retraite (m€ 0,9).

Nous ne disposons pas d'évaluation de ces engagements pour les 9 entités restantes.

Droit individuel à la formation (DIF)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, le nombre d'heures restant acquises aux salariés dans le cadre du DIF au 31 mars 2011 s'élève à 77 245 H.

Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

- **Cotisations intempéries dues sur les rémunérations versées aux apprentis**
(UCF – Branche Intempéries)

A la suite du recours formé par l'UCF devant le Tribunal administratif de Paris, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé a, dans son courrier daté du 29 juillet 2011, transmis un *projet de convention* ayant pour objet d'arrêter la créance de l'UCF à k€ 6 149 pour la période 1990-2010.

A ce jour, aucun règlement n'a encore été reçu.

- **Naissance de la Caisse d'Alsace**

La création de la Caisse d'Alsace du réseau Congés Intempéries BTP, née du rapprochement des Caisses du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, a obtenu son agrément le 1^{er} avril 2011.

Ces deux Caisses ont été dissoutes respectivement les 23 et 26 mai 2011.

La modification du périmètre de combinaison aura donc lieu sur le prochain exercice.